

## **CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 10 décembre**

### **UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE**

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vente JOLIET / WALTISPERGER-MULLER : section 32 parcelle 257/41 6.24 ares – 15 rue de l'Avenir

### **LOTISSEMENT « RIVE OUEST » AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE RETROCESSION VOIRIE ET FIXATION NOUVELLE LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de rétrocession de voirie, intègre la totalité de la voirie du lotissement « Rive ouest » à savoir soit 862 ml dans le domaine public communal et fixe la nouvelle voirie communale à 6 277 ml.

### **INDEMNITES CONSEIL : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2015**

Le conseil municipal valide l'attribution de l'indemnité de conseil au comptable public comme suit :

A Monsieur Alphonse WACH pour toute l'année 2014 et jusqu'au 31 mars 2015

A Madame Jacqueline SCHIEBER à compter du 1er avril 2015 et pour toute la durée du mandat

Fixe le taux de l'indemnité à 100 % en application des articles 2 et 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ACLG**

Le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 500 euros à l'Association Culturelle de Loisirs et de Gestion (ACLG) de Niederentzen